



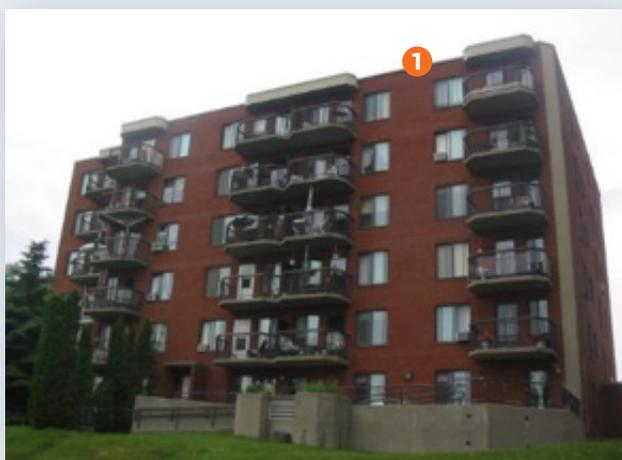
Travaux majeurs de ventilation

Nous devons faire des travaux dans votre immeuble et vos logements pour améliorer la ventilation dans votre habitation. Les ouvriers devront entrer dans votre logement pour réaliser ces travaux.

Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Votre santé et votre sécurité sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous demandons aux ouvriers de respecter les mesures sanitaires suivantes :

- désinfecter les poignées, les boutons d'ascenseur et tout ce qu'ils touchent dans les aires communes et les logements;
- porter le masque quand la distance de 2 mètres ne peut être respectée;
- se laver régulièrement les mains.

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes



Travaux prévus

- 1 L'unité de ventilation sur le toit sera remplacée.
- 2 Les grilles d'alimentation seront remplacées.
- 3 Les conduits de ventilation dans les corridors seront nettoyés.
- 4 Les hottes de cuisine et les ventilateurs des salles de bain seront remplacés dans les logements.
- 5 Les conduits des hottes et les conduits de ventilation des salles de bain seront nettoyés.



Calendrier

De la mi-mai
à la mi-octobre 2021



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 7 h à 17 h



Entrepreneur

Ventilation Manic inc.

Travaux plus bruyants après 8 h



Impliquez-vous

ce que vous devez faire

1. Au moment de nettoyer les conduits et d'installer les hottes de cuisine, vous devrez :
 - dégager complètement le dessus de la cuisinière et les comptoirs de cuisine qui se trouvent à proximité;
 - dégager le comptoir de la salle de bain.
2. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera **au moins 48 heures à l'avance**. Les **rendez-vous** seront fixés entre **8 h et 17 h**.
3. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé** ou **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
4. Si vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et que vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers** ou votre agente de liaison en lui laissant un message dans sa boîte vocale, le plus rapidement possible.

Les travaux causeront quelques **dérangements temporaires** :

- bruit, poussière et présence des ouvriers.

inconconvénients pendant les travaux

pourquoi des travaux

Les travaux visent à améliorer la qualité de l'air et à contrôler le taux d'humidité et la condensation. L'objectif est d'empêcher l'apparition de moisissures. Pour votre confort, **le système de ventilation fonctionnera dorénavant 24 h/24**. Actuellement, il fonctionne seulement entre 7 h et 23 h.

Investissements 241 000 \$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

CAROLINE STEWART

Agente de liaison | 514 872-9235 | caroline.stewart@omhm.qc.ca



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec